

2.1 Grandir en santé

En 2007, le CHU mère-enfant Sainte-Justine aura cent ans, le Plan stratégique 2002-2007 anticipe le devenir de l'établissement sur une trajectoire profondément enracinée dans son histoire. Il comprend 23 orientations et des projets prioritaires dont celui de se doter d'espaces et d'infrastructures nécessaires aux soins et à la recherche des années 2000. Avec ce Plan stratégique, le conseil d'administration du CHU a la conviction d'apporter des réponses nécessaires aux nombreux besoins des mères et des enfants du Québec. D'une manière plus précise, l'agrandissement de l'hôpital Sainte-Justine répond à au moins quatre des six grands thèmes regroupant les orientations de Grandir en santé :

- Être un milieu de travail exceptionnel (soutenir le plein développement de chacun, favoriser une pratique adaptée à la mission universitaire).
- Créer et partager le savoir, l'enseignement et la recherche (demeurer un pôle majeur de l'enseignement, stimuler le développement de la recherche clinique, développer la recherche en évaluation des technologies)
- Faire mieux, une préoccupation constante (améliorer l'accueil des patients et de leur famille, consolider l'accueil et l'intégration des étudiants et stagiaires)
- Se doter des nouvelles ressources nécessaires à l'excellence (se doter des espaces et des équipements indispensables aux soins de l'avenir)

Il s'agit de mieux arrimer les vocations d'hôpital et de centre universitaire. Au cœur des préoccupations: l'avancement scientifique, la performance des soins et le bien-être des personnes, patients (mères et enfants) mais aussi professionnels, travailleurs et étudiants oeuvrant dans ce milieu. Plusieurs problématiques fonctionnelles et architecturales du bâtiment actuel ont été soulevées (Grandir en santé - Projet clinique, 2004), l'agrandissement vise donc :

- Une organisation centrée sur le patient et sa famille (structure par programme clientèle);
- Une approche familiale (environnement chaleureux et confortable);
- La dispensation des soins ultraspécialisés (hauts standards technologiques et scientifiques);
- Une approche réseau (continuum de services avec les réseaux locaux, mobilité des professionnels et liens externes);
- Une organisation physique évolutive (adaptabilité et flexibilité);
- Le maillage entre les activités cliniques et académiques (regroupement des équipes par problématiques de soins);
- L'ouverture aux pratiques alternatives (sages-femmes, massothérapie, musicothérapie, etc.);
- Le respect du permis d'exploitation actuel (449 lits);
- L'efficacité et l'efficacités (budget limité).



La santé, particulièrement la santé des enfants, constitue une préoccupation majeure des Québécois. À preuve, les meilleures causes philanthropiques sont le soutien pour la guérison et le bien être des enfants malades. Les objectifs du CHU favorisant le plus haut niveau de qualité des soins aux enfants font sans conteste l'unanimité auprès de la population québécoise. Dans un budget raisonnable, l'agrandissement du CHU s'avère positif. Le niveau de résistance au projet est de prime abord très faible et ce, peut importe son emplacement.

L'expansion in situ d'un hôpital est plus facilement acceptable qu'un déménagement. Cependant, d'un point de vue environnemental, le développement d'un hôpital est soumis à un principe de précaution accru. De plus, la volonté du CHU d'offrir un environnement accueillant et son souhait de collaborer avec les réseaux locaux nécessitent une intervention harmonieuse compatible avec son entourage.

En plus d'être soumis à la Loi sur la santé et les services sociaux, le projet d'agrandissement du CHU peut également être subordonné à une série d'articles tirés, entre autres, des lois suivantes :

- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (construction, implantation et intégration architecturale);
- Loi sur la qualité de l'environnement (gestions des matières résiduelles, matières dangereuses et salubrité);
- Loi des cités et villes (circulation, sécurité publique, nuisances et salubrité);
- Charte de la Ville de Montréal (transport, réseau artériel, impacts micro-climatiques).

Enfin, l'agrandissement de l'hôpital Sainte-Justine peut également être perçu dans la perspective d'un développement durable. En tant qu'institution publique, l'établissement gagnera à présenter une pratique exemplaire en termes d'économie des ressources, d'efficacité énergétique et d'amélioration de l'environnement naturel.

2.2 Côte-des-Neiges, un quartier universitaire et hospitalier

Le milieu d'accueil de l'hôpital a été circonscrit au chapitre précédent. Ce secteur du quartier Côte-des-Neiges présente un milieu privilégié pour les établissements scolaires et les hôpitaux. L'attrait du paysage verdoyant et majestueux de la montagne a favorisé la consolidation d'une zone institutionnelle sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine aux abords du campus de l'Université de Montréal. Cette frange institutionnelle, incluant l'hôpital, côtoie un quartier résidentiel de qualité. Sans être très cossues, les habitations entourant l'hôpital profite d'un cadre urbain où la végétation est généreuse et le dénivelé du mont Royal offre des vues magnifiques vers le nord. Les typologies d'habitations y sont très diversifiées passant de duplex jumelé aux édifices multifamiliaux de sept étages. La plupart des résidents du secteur profitent d'un niveau de scolarité élevé (universitaire). Malgré l'apparence confortable et soignée des édifices résidentiels avoisinant, la majorité des occupants sont locataires. Le groupe d'âge le plus significatif est celui des 20-34 ans (33,8%) et la moitié de la population est célibataire. Il s'agit donc de résidents en transition dont le milieu de vie semble lié au campus universitaire.

La caractéristique majeure de ce milieu est la présence de la montagne. L'hôpital Sainte-Justine est d'ailleurs implanté à la frontière de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, récemment constitué par le ministère de la Culture et des communications du Québec (2004). Ainsi, les interventions en aménagement dans le territoire du mont Royal font l'objet d'une attention particulière. Un plan directeur pour l'aménagement de l'arrondissement du mont Royal sera d'ailleurs établi selon le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (2004). Le CHU Sainte-Justine n'est pas soumis aux règles d'aménagement concernant ce territoire. Toutefois, sa position limitrophe au territoire du mont Royal amènera certainement les autorités municipales à porter une attention particulière à la qualité des futurs aménagements sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. À cet égard, les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émis en mars 2004 soulignent l'intérêt porté au patrimoine de la montagne et à l'historicité des bâtiments d'origine de l'hôpital. L'amélioration du traitement paysager et l'élimination des stationnements de surface sont des éléments importants soulevés par la CCU. Ce dernier a également mentionné la nécessité de procéder à une étude de circulation en ce qui concerne l'accès et les déplacements (véhicules et piétons) sur le site. Finalement, l'impact sur l'ensoleillement des propriétés résidentielles avoisinantes est une autre préoccupation à considérer.

En résumé, les composantes plus « sensibles » du milieu semblent être :

- Le respect du paysage du mont Royal (topographie, couvert végétal, vues) et du patrimoine institutionnel (cadre bâti et mode d'implantation) composant le chemin de la Côte-Sainte-Catherine auquel participe l'hôpital.

- La quiétude et la qualité de vie des résidants avoisinants particulièrement en ce qui concerne le trafic automobile et la demande de stationnement (circulation);
- L'ensoleillement des propriétés voisines.

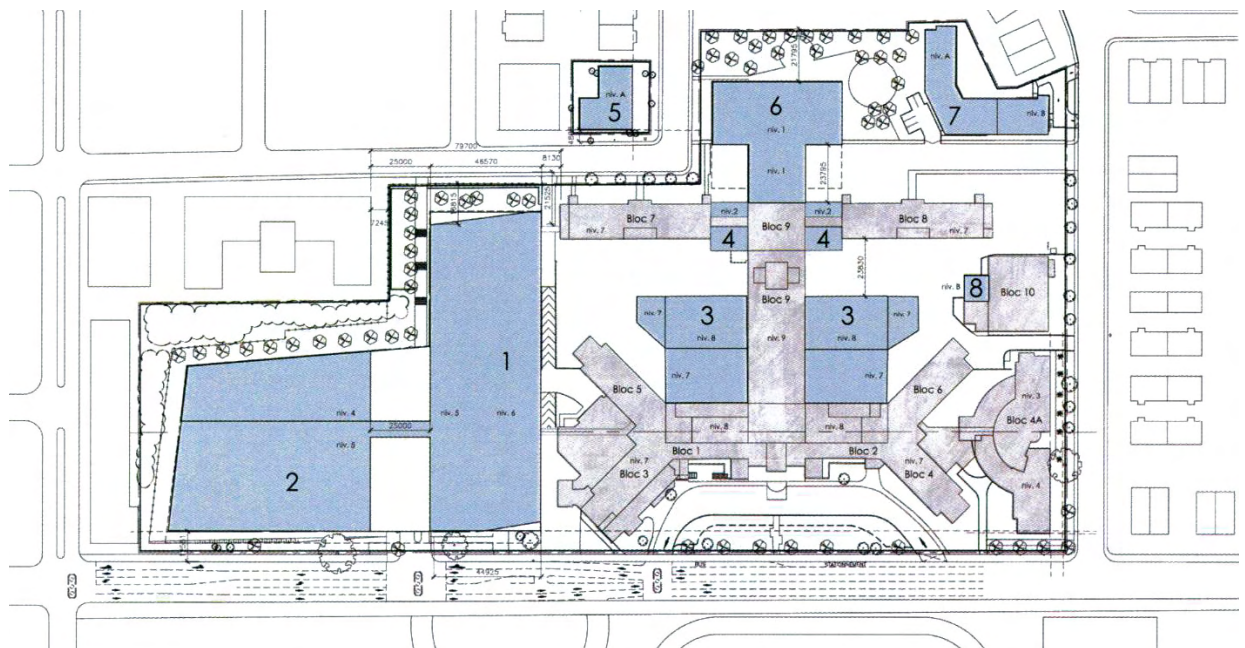
Par ailleurs, nous avons relevé lors de notre analyse du secteur quelques faiblesses ou insuffisances en ce qui a trait à l'intégration actuelle de l'hôpital dans son environnement.

- Couvert végétal : le quartier possède une végétation mature et abondante. Cependant le site et les abords de l'hôpital présentent peu de plantation. L'aménagement paysager rudimentaire du parvis ne correspond pas à l'échelle de l'hôpital. Les grandes surfaces extérieures réservées aux aires de stationnement accentuent l'absence de verdure;
- Parcours piétonnier : seule la rampe d'accès des ambulances est utilisée comme lien entre le quartier au nord de l'institution et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine (raccourci pour aller à l'Université ou à l'arrêt d'autobus). La sécurité et la qualité de ce lien sont tout de même déficientes puisqu'il s'agit principalement d'une ruelle pour les ambulances. Par ailleurs, les piétons provenant du stationnement des visiteurs n'ont aucune vue sur leur destination soit l'entrée principale. Ils doivent contourner le pavillon Ronald McDonald pour accéder au parvis de l'hôpital. Le sentier piétonnier, sous les arbres, offre un parcours intéressant mais trop court.
- Lien visuel : peu d'espace collectif de l'hôpital profite des vues imprenables offertes par sa localisation. De son côté, l'hôpital n'apparaît pas comme un obstacle aux points de vue sur la montagne compte de tenu de sa situation en falaise. Seule la perspective de l'avenue McShane bute sur l'aile neuf (9) de l'hôpital. Cette situation occasionne une rupture d'échelle accentuée par la topographie. L'impact est toutefois atténué par le couvert végétal mature de l'avenue McShane.
- Circulation : l'accès au stationnement des visiteurs sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine se trouve à moins 50 mètres du feu de circulation au carrefour Côte-Sainte-Catherine et Décelles. Une aire d'attente d'autobus se trouve également dans cette zone. Cette situation peut accroître les conflits lorsqu'il y a beaucoup de trafic.
- Convivialité et sécurité : le manque de mobilier sur l'ensemble du site (hormis les récentes aires de repos du pavillon de cancérologie) et le traitement sommaire du parvis soulignent une certaine carence en termes de confort pour les usagers du site. Les aires de jeux dédiés aux enfants (patients et garderie) possèdent des équipements insuffisants et parfois inadéquats. En raison du manque d'espace de stationnement, la majorité des espaces extérieurs sont destinés à l'usage des automobilistes au détriment des piétons et des utilisateurs d'aires de repos.

2.3 L'agrandissement du CHU Sainte-Justine

Le plan directeur pour l'agrandissement du CHU Sainte-Justine, développé par Birtz Bastien architectes (2004), établit les grands principes directeurs du développement du site. Chaque nouvelle construction doit :

- Préserver la perception intégrale du projet d'origine;
- Poursuivre les nouvelles constructions dans l'axe central de symétrie et les axes de développement;
- Poursuivre l'alignement de bâtiments existant en tirant parti de la mémoire du site;
- Affirmer le caractère institutionnel sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Minimiser les impacts des nouvelles constructions sur l'environnement résidentiel adjacent;
- Créer une façade sur la rue Hudson à l'échelle de la rue;
- Implanter les fonctions d'hôtellerie sur la partie du site adjacente au milieu résidentiel;
- Poursuivre l'utilisation des trois matériaux de revêtements dominants : pierre calcaire, brique d'argile et aluminium anodisé naturel.



ZONE DE DÉVELOPPEMENT

Campé sur ces principes, le plan directeur prévoit que les parties de bâtiment qui ne cadrent pas avec les perspectives de développement et nuisent à l'implantation des projets d'agrandissement seront démolies. Sans entrer dans les détails du plan directeur, les variantes significatives du projet d'agrandissement sont :

- Les nouvelles constructions seront réparties en huit zones de développement dont les principales divisions sont: parcelle ouest (stationnement visiteur), cours intérieures, parcelle nord stationnement employé, rue Ellendale) et la rue Hudson (Charles Bruneau et chaufferie).
- Les espaces verts existants seront majoritairement conservés et bonifiés;
- Trois aires de paysage sont identifiées pour mieux arrimer les nouveaux édifices avec l'environnement urbain existant :
 - le chemin de la Côte-Sainte-Catherine : accroître le couvert végétal entourant les nouvelles constructions et préserver les boisés;
 - rue Hudson : équilibre créé par l'encadrement des nouveaux bâtiments et la plantation d'arbres sur rue, terrasse sur le toit du nouveau manoir Ronald McDonald (déménagé) pour créer une aire de jeux sécuritaire;
 - stationnement des employés : bande de verdure en périmètre du futur Centre de réadaptation Marie-Enfant, arbres matures à planter en frontière nord.
- La majorité des nouveaux édifices sont implantés dans les surfaces de stationnement extérieur ce qui amène la construction d'un stationnement souterrain dans la parcelle ouest afin de combler les besoins actuels et futurs.

2.4 Les impacts éventuels

L'agrandissement de l'hôpital sera soumis vraisemblablement à la procédure d'approbation de projets d'équipements collectifs de la Ville de Montréal, soit l'article 89 de la Charte de Montréal. À cet égard, il ne fera pas l'objet d'une procédure référendaire et n'est pas soumis aux normes strictes du Règlement d'urbanisme. Les règles d'aménagement du projet doivent cependant être définies pour se substituer au règlement établi par l'arrondissement. Un projet de règlement lié à l'agrandissement de l'hôpital doit alors faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Cette dernière émettra les recommandations nécessaires pour la réalisation du projet. Le CHU Sainte-Justine doit ainsi prévoir les répercussions potentielles de l'hôpital sur son milieu. Ces dernières peuvent être répertoriées selon les quatre catégories suivantes :

- Santé et sécurité publiques (matière dangereuse, risque d'accident, bruit, etc.)
- Cadre bâti et paysage (implantation, patrimoine, plantation, topographie, etc.)
- Circulation (fluidité du trafic, sécurité, accessibilité, etc.)
- Environnement (gestion de matière résiduelle, couvert végétal, ensoleillement, vent, salubrité, consommation des ressources, etc.)

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous ne pouvons pas détailler le type d'impact lié à des caractéristiques complexes comme la santé et l'environnement qui demandent une connaissance approfondie de ces composantes au sein de l'hôpital. Quelques éléments environnementaux liées aux conditions micro-climatiques peuvent toutefois être abordés comme le couvert végétal, l'ensoleillement et le vent. Par ailleurs, une étude d'impact sur la circulation et le stationnement a déjà été réalisée par Dessau Soprin (2003). Elle offre des conclusions sur la capacité accrue d'espaces de stationnement et sur l'augmentation du trafic sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. L'accessibilité et la sécurité des piétons n'ont pas été traitées, nous soulignerons ces éléments dans les fiches des impacts. L'intégration au cadre bâti et au paysage doit faire l'objet d'une attention particulière pour l'agrandissement de l'hôpital. Ce dernier sera éventuellement soumis au règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) que l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce adoptera sous peu. L'environnement du mont Royal constitue un milieu sensible à cet égard.

Les fiches suivantes présentent une série d'impacts éventuels, leur niveau d'importance et les conditions pouvant les influencer.

Cadre bâti et paysage

	Caractéristiques - impacts	Importance	Conditions	
			existant	agrandissement
Implantation / Encadrement	Selon la hauteur et la volumétrie des édifices, la marge de recul accordée influence l'impact sur l'encadrement de la rue.	modéré Cohérence du paysage et l'encadrement de l'espace public par	<u>Côte-Sainte-Catherine</u> : la généreuse marge de recul (30 m) et la configuration de l'implantation définissent un seuil institutionnel convenable. <u>Hudson</u> : la marge de recul (10 m) est légèrement supérieure aux immeubles résidentiels (8,5 m) du côté est de la rue. <u>Stationnement nord et Ellendale</u> : la grande distance entre l'hôpital et le cadre résidentiel atténue les impacts possible. Toutefois, la marge de recul de l'aile sept (10 m) est étroite compte tenu de la grande hauteur (10 étages) comparativement au recul sur Côte-Sainte-Catherine.	<u>Côte-Sainte-Catherine</u> : maintenir une généreuse marge de recul pour consolider l'effet de seuil. <u>Hudson</u> : aligner les futurs édifices sur la marge actuelle. <u>Stationnement nord et Ellendale</u> : selon la hauteur des édifices prévus, un recul suffisant doit être envisagé particulièrement dans l'aire de stationnement où la proximité des duplex peut s'avérer délicate.
Architecture / Patrimoine	Sans être légiférées ou réglementées, les conditions historiques du site sont appréciables. Elles participent aux ensembles institutionnels établis dans la première moitié du XXe siècle sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.	élevé Voisinage de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Commentaires CCU (2004)	Les ajouts effectués dans les années 1970-1980 ne respectent pas tout à fait les axes de développement initiaux et les types de revêtement établis. Ils détonnent de l'ensemble original sans enrichir le langage architectural. Les plantations et la verdure sur le site constituent des vestiges du paysage primitif de la montagne.	Tel que stipulés dans le Plan directeur, poursuivre l'agrandissement dans les axes de développement et respecter le choix des matériaux d'origine. Les boisés doivent être maintenus et consolidés, les surfaces végétales doivent regagner du terrain.
Plantation / Topographie	Plantation sur rue abondante et mature dans le quartier, le site est en plateaux compte tenu de la présence de l'hôpital.	élevé Paysage intrinsèque à la montagne. Commentaires CCU (2004)	Les proportions du couvert végétal du parvis de l'hôpital sont insuffisantes compte tenu de l'envergure de ce seuil. L'effet d'arcade créé par l'alignement d'arbres matures est absent. La falaise composée d'une végétation en friche est peu visible en raison du cadre bâti l'entourant. Seule la ruelle traversant le site souligne l'ampleur de la pente existante. La quasi absence de végétation sur les stationnements nord et ouest tranche dans le paysage verdoyant du quartier.	Accroître la végétation sur le site, particulièrement les arbres très présents dans le voisinage. Mettre en valeur le dénivelé en rehaussant l'aménagement du passage nord-sud dans le respect de l'organisation en plateaux du site.
Espaces extérieurs / Appropriation	Pour un équipement collectif, l'appropriation des espaces extérieurs est incontournable. La cohabitation de plusieurs personnes dans ces aires nécessite une attention particulière. Ces espaces contribuent au confort et à l'accueil des usagers.	élevé Environnement chaleureux et confortable. Plan stratégique CHU	La majorité des aires extérieurs de l'hôpital sont très sommairement aménagées et parfois pas du tout. Elles sont cependant toutes utilisées par les employés ou les visiteurs. L'aménagement des aires de jeux est actuellement inadéquat.	Assurer un aménagement approprié des espaces de repos, des aires de jeux et des aires d'attente extérieurs. Accroître le traitement paysager et localiser certaines de ces aires pour optimiser les atouts du site (vues et topographie). Percevoir les espaces extérieurs comme des milieux de vie attenants à l'hôpital et qui contribuent à la qualité de l'environnement.

Micro-climat (environnement)

	Caractéristiques - impacts	Importance	Conditions	
			existant	agrandissement
Couvert végétal	La présence d'espaces verts en milieu urbain atténue l'effet de réchauffement dû aux surfaces bitumeuses. Qualifiées d'îlots de chaleur, certains espaces urbains sont particulièrement insupportables lors des périodes de canicule.	modéré Préoccupation environnementale liée au confort des personnes.	Les espaces verts représentent actuellement 21,5% du site. Les surfaces asphaltées de stationnement représentent 45% du terrain de l'hôpital. Ce contexte accentue certainement l'impact de réchauffement sur le site.	Planter des arbres et augmenter les surfaces végétales ainsi que les recouvrements qui reflète la lumière sans en absorber la chaleur. Sans émettre une recommandation précise à cet effet, la superficie d'espace vert pourrait être doublée si les toits sont mis à profit. L'élimination des surfaces de stationnement extérieur devrait permettre d'augmenter le couvert végétal.
Ensoleillement	Les bâtiments d'une hauteur égale ou supérieure à 23 mètres doivent tenir compte de l'impact sur l'ensoleillement des propriétés voisines sur les espaces publics selon le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.	élevé Même si l'hôpital n'est pas soumise au Règlement, cette préoccupation est énoncée par l'arrondissement. Commentaires CCU (2004)	Actuellement, les bâtiments de l'hôpital ont un faible impact sur l'ensoleillement des bâtiments voisins. Sans avoir procédé à une étude d'ensoleillement, il est possible d'émettre l'hypothèse que seule la rue Hudson se trouve plus ombragée par l'hôpital en fin de journée. Cependant, ces conditions peuvent varier selon les saisons.	Dans la majorité des zones d'agrandissement prévues, les futurs édifices porteront ombrage sur le site même de l'hôpital. La parcelle nord et sur la rue Hudson où les périodes d'ombrage affecteront les résidences voisines, il est recommandé d'effectuer une étude d'impact sur l'ensoleillement à partir du plan directeur afin d'apporter des ajustements à la volumétrie/ implantation et d'atténuer les impacts sur les secteurs résidentiels.
Facteur éolien	Les bâtiments d'une hauteur égale ou supérieure à 23 mètres doit faire l'objet d'étude d'impact éolien selon le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.	élevé L'hôpital n'est pas soumise à ce règlement et aucun commentaire du CCU ou de l'arrondissement n'a été émis.	Les façades nord ouest sont largement exposées aux vents dominants en raison de la situation en pente de l'hôpital dans le flanc de la montagne. Le côté donnant sur la rue Hudson est plus exposé aux rafales hivernales. Sans avoir effectué d'étude d'impact, on peut supposer que les impacts éoliens sont surtout ressentis dans les cours intérieures du CHU et sur les rues Ellendale et Hudson.	La construction d'immeuble élevé sur les parcelles nord et ouest accentuera certainement l'impact éolien sur le site et possiblement sur les résidences du côté nord. Il est recommandé d'effectuer une étude d'impact éolien pour ces phases d'agrandissement.

Circulation

	Caractéristiques - impacts	Importance	Conditions	
			existant	agrandissement
Confort et sécurité des piétons	Sur le site et son pourtour, des parcours piétonniers sont prévus ou improvisés. Les conflits avec les véhicules doivent être évités. De plus, le sentiment de sécurité et de confort des piétons doit être évalué.	élevé Environnement chaleureux et confortable. Plan stratégique CHU Commentaires CCU (2004)	Hormis le sentier de l'hôpital (venant du stationnement) et le trottoir du parvis, aucun parcours piétonnier confortable n'est aménagé sur le site. Une série d'aires de repos improvisées côtoient des lieux de circulation et de stationnement.	Sans baliser tous les espaces extérieurs, créer des sous-espaces confortables pour la circulation et le repos des piétons. Le passage nord-sud au milieu du site devrait comprendre un aménagement pour les piétons.
Transport alternatif	Afin d'amoinrir l'affluence des véhicules convergents vers le site, les autres moyens de transport devraient être encouragés.	modéré Initiative exemplaire de l'hôpital pour améliorer l'environnement.	Le transport collectif, le taxi, le vélo et la marche constituent les modes de transport alternatifs à l'automobile pour atteindre l'hôpital. Actuellement, le réseau d'autobus et le métro sont situés à proximité du site toutefois les horaires et la fréquence ne sont pas toujours appropriés pour atteindre cette destination efficacement. Une aire de taxi et un stationnement vélos sont aménagés sur le parvis. Le stationnement de vélos est toutefois surchargé.	Des aménagements plus confortables pour les piétons et les cyclistes encourageraient probablement leur affluence. Une programme d'accès au transport collectif peut être développé. Cependant, la STM doit être sensibilisée aux besoins de l'hôpital particulièrement pour la fréquence de l'autobus 129 sur le chemin de la Côte- Sainte-Catherine. Il faut également prévoir l'aménagement d'abribus ou les intégrer aux futurs bâtiments.



L'analyse urbaine et l'identification des impacts nous permettent d'établir des principes et critères. Trois échelles d'intervention nous sont clairement apparues en termes d'insertion au milieu : **la ville, le quartier et le site.**

Le chapitre suivant expose les principes et les critères à retenir pour une intégration harmonieuse de l'hôpital selon les conditions adressées. Nous soulignons les éléments majeurs qui favoriseront l'adhésion de la communauté au projet d'agrandissement du CHU Sainte-Justine. Les pistes suggérées respectent les visées du projet d'agrandissement tout en ajoutant des mesures bonifiant le milieu d'accueil. Ces pistes constituent principalement des interventions sur le paysage et le design urbain. Quelques dispositions architecturales sont toutefois relevées.

3.1 L'hôpital dans la ville



Une journée dans la vie de garde Perreault murale de l'artiste-peintre Françoise Gosselin

Le CHU Sainte-Justine constitue un équipement d'envergure métropolitaine voire nationale. Son positionnement dans la ville est stratégique, il s'inscrit dans le réseau institutionnel ceinturant le mont Royal. À cet égard, nous émettons une série de principes qui renforcent cette identité métropolitaine spécifique au CHU.

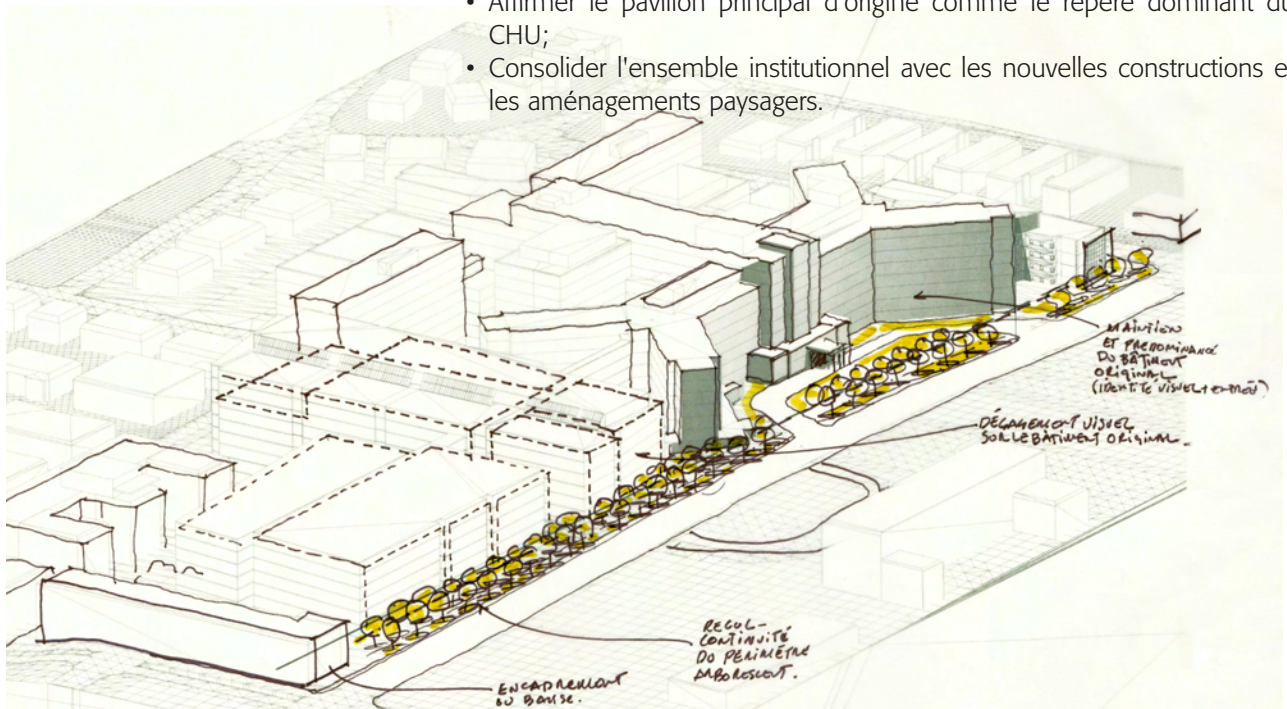
L'appartenance au chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Réaménager le parvis comme un espace d'accueil convivial qui, bien encadré par l'architecture du bâtiment principal, rehausse son image et renforce son identité.

Poursuivre le développement du site ayant front sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine en préservant la prédominance du bâtiment principal et de son parvis.

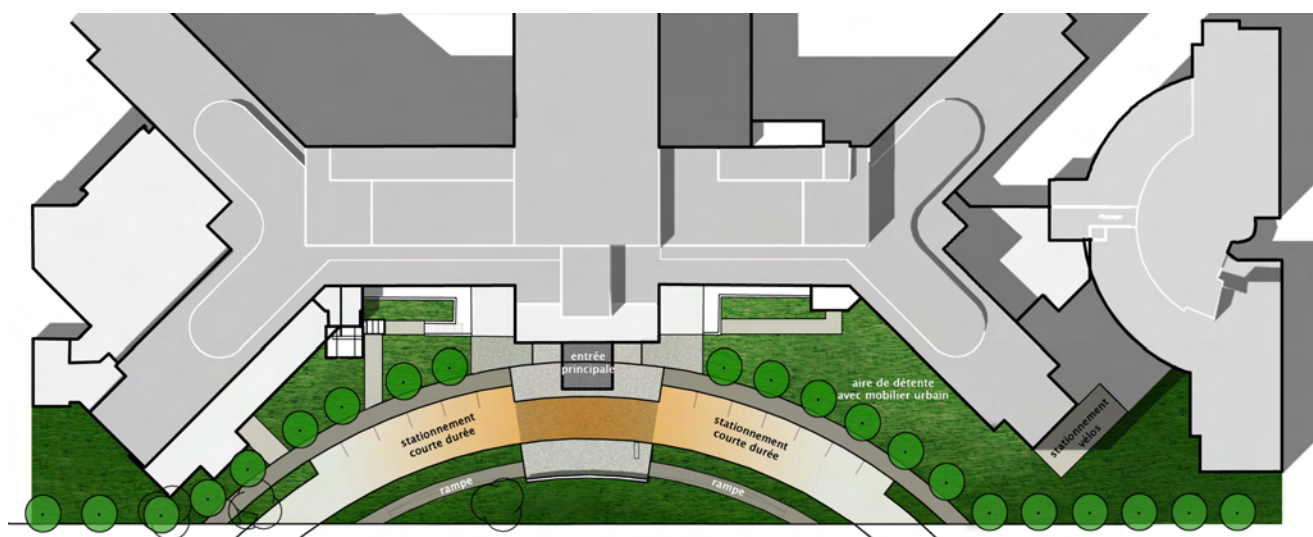
Principes:

- Affirmer le parvis comme figure urbaine et image identitaire (emblème) de l'hôpital et de l'institution;
- Participer au paysage continu des parvis riverains caractéristiques des institutions du chemin de la Côte Sainte-Catherine. (HEC, Collège Jean-de-Brébeuf, école d'architecture, etc.);
- Affirmer le pavillon principal d'origine comme le repère dominant du CHU;
- Consolider l'ensemble institutionnel avec les nouvelles constructions et les aménagements paysagers.



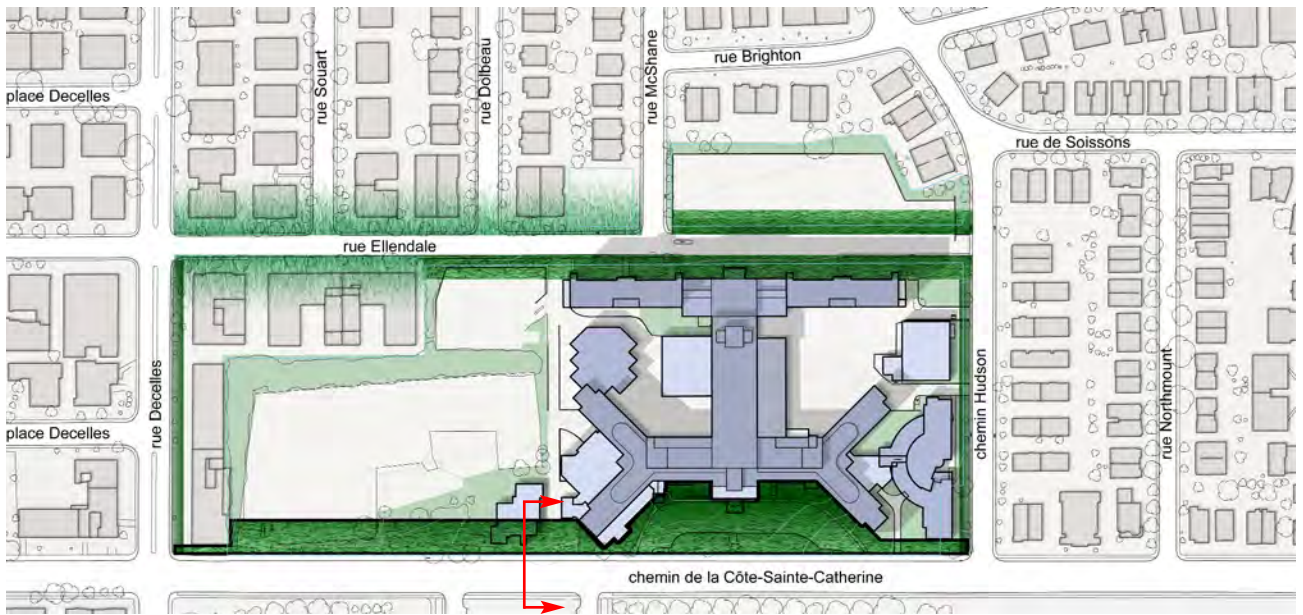
Critères:

- Rétablir l'équilibre entre la place donnée aux automobiles et celle réservée aux piétons :
 - Élargir les trottoirs pour faciliter la fluidité des déplacements à pied;
 - Favoriser un traitement du sol qui renforce le sentiment de sécurité des piétons sur les traverses;
 - Réaménager et accroître l'espace réservé aux supports à vélo.
- Rehausser les attraits intrinsèques de cet espace extérieur (confort, convivialité, harmonie et ouverture) :
 - Poursuivre la plantation d'arbres sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
 - Conserver l'axe symétrique du parvis;
 - Relever le parterre central en y relocalisant le mobilier présent afin d'accentuer son caractère de représentation;
 - En retrait du parterre central, créer une zone paysagée (incluant bancs, poubelles et éclairage) en bordure du bâtiment principal;
- Assurer un entretien du parvis représentatif de l'hospitalité et du prestige du CHU Sainte-Justine.

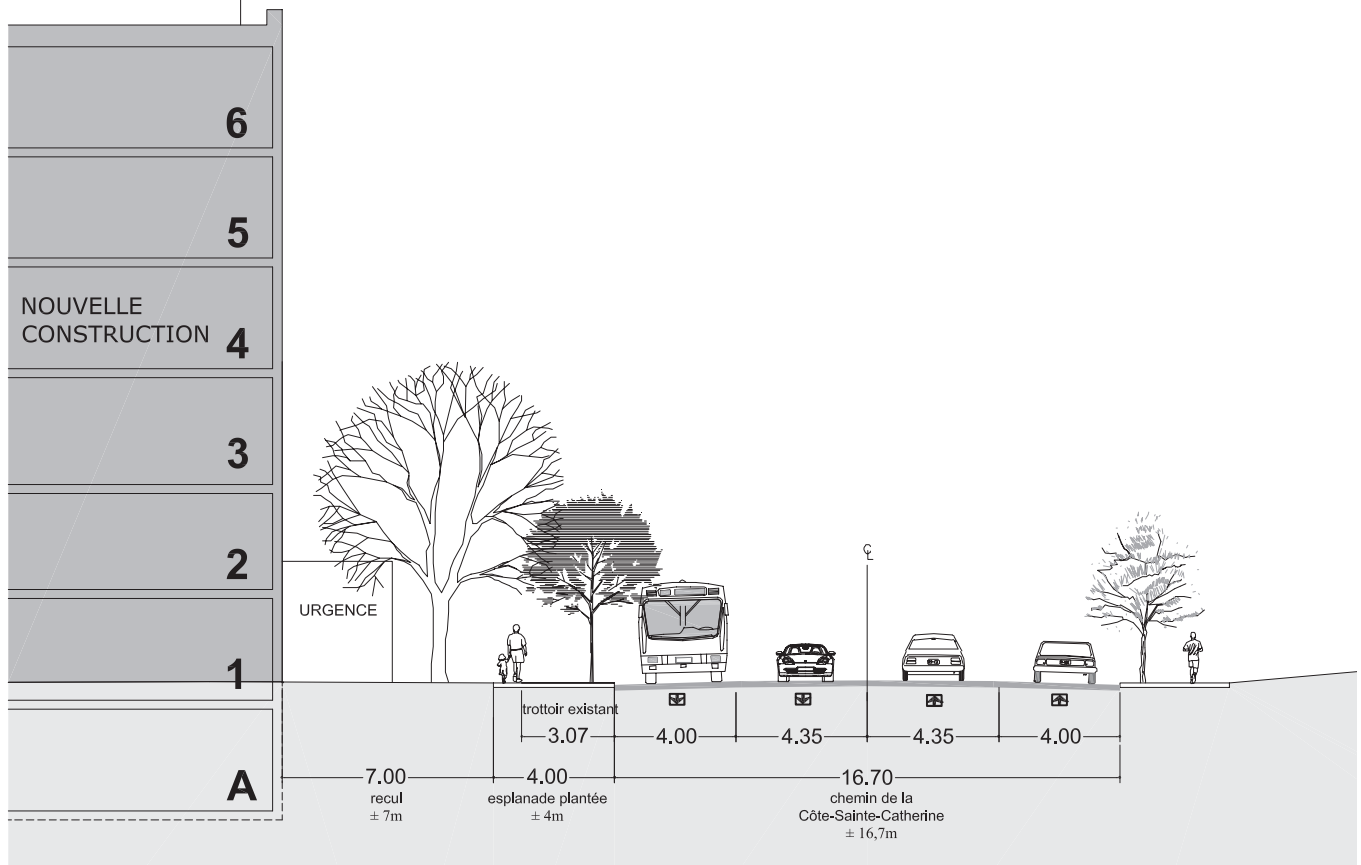


chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Piste d'intégration: réaménagement du parvis - prioriser les piétons



PAVILLON PRINCIPAL



Piste d'intégration: élargir les trottoirs avec de nouvelles plantations

Les vestiges naturels de la montagne

Miser sur les attraits naturels du mont Royal afin d'accentuer l'unicité du CHU et d'accroître ses aménités.

Principes:

- Mettre en valeur les traces du patrimoine naturel existant, des éléments écologiques ou géomorphologiques révélant le paysage du mont Royal;
- Rendre accessibles les vues panoramiques à partir de certains lieux de l'hôpital (étages supérieurs, terrasses sur toiture, axes piétonniers).

Critères:

- Intégrer le massif d'arbres «significatifs» ayant front sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine comme seuil contemporain du projet d'agrandissement :
 - Conserver au maximum les arbres présents et en replanter;
 - Mettre en valeur le muret de pierres.
- Intégrer la friche naturelle et son escarpement aux aménagements projetés:
 - Conserver au maximum les arbres présents et prévoir de nouvelles plantations;
 - Mettre en valeur l'escarpement et sa plantation par l'aménagement d'un parcours piétonnier.
- Favoriser des liens visuels et physiques avec la montagne :
 - Aménager des toits terrasses accessibles pour les nouveaux édifices;
 - Multiplier les contacts visuels avec l'extérieur pour profiter des vues du mont Royal et orienter les occupants.
- Accentuer les éléments intrinsèques au paysage du mont Royal :
 - Utiliser une palette arborescente s'accordant avec celle de la montagne;
 - Souligner la topographie escarpée par l'utilisation de paliers et d'emmarchements.
 - Grouper les plantes lorsque l'espace le permet pour favoriser de grands systèmes racinaires communs et protéger d'autres plantes du vent, du soleil et de la chaleur réfléchie.



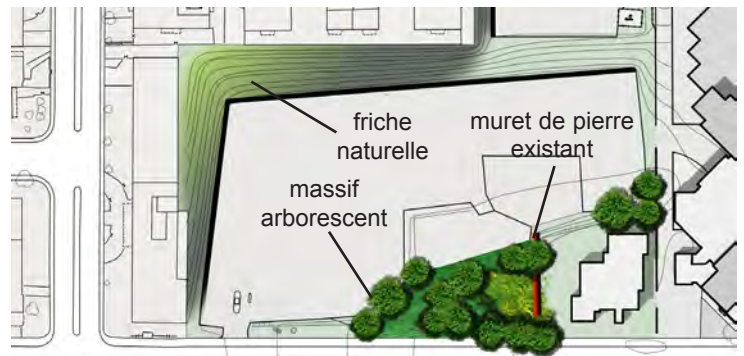
Massif arborescent



Muret de pierre calcaire



Bibliothèque de l'École des Hautes Études Commerciales

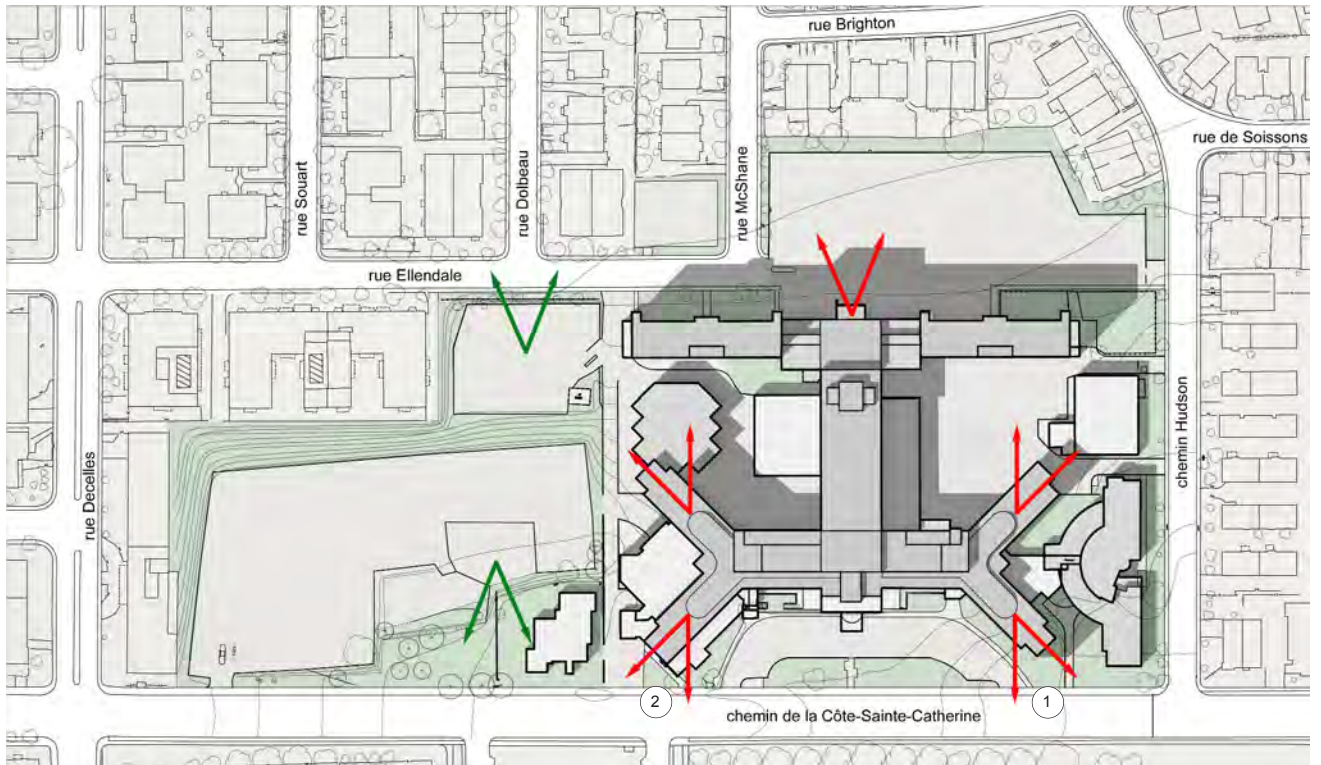






Friche naturelle



Exemple de promenade mettant à profit une bande végétale dans un escarpement - image inversée de la bibliothèque des HEC.



-  Vues offrant des panoramas
-  Vues potentielles à partir des terrasses



Un équipement métropolitain exemplaire

Offrir un environnement chaleureux et confortable, un milieu hospitalier exceptionnel qui souligne la responsabilité civique de l'institution.¹

Principes:

- Assurer l'accessibilité universelle dans l'ensemble des aménagements;
- Encourager les modes de transport alternatif à l'automobile;
- Offrir des conditions d'occupation salubres et confortables en limitant la consommation d'énergie et de ressources;
- Transformer le paysage du site pour améliorer le microclimat autour des immeubles;
- Atténuer les effets environnementaux nuisibles.

Critères:

- Concevoir les accès et les voies piétonnières sans obstacle pour les personnes à mobilité réduite;
- Revoir les abribus afin d'accroître l'achalandage (abribus plus grand, plus confortable, sécuritaire), revoir leur localisation, considérer la possibilité d'intégrer des aires d'attentes à même les nouveaux bâtiments;
- Établir un programme de type Allégo (covoiturage organisé au travail, AMT) ou d'incitation au transport collectif aux employés pour réduire leurs besoins en stationnement;
- Aménager une aire d'attente confortable pour les utilisateurs de taxi;
- Ajouter des supports à vélos destinés aux employés et aux visiteurs lors de la construction des nouveaux bâtiments, en prévoir à l'extérieur, visible et sécuritaire, et dans les stationnements en sous-sol;
- Améliorer la qualité thermique des édifices:
 - Planifier les zones revêtues en dur et les murs d'ombrage adjacents à l'immeuble de façon à réduire le rayonnement solaire;
 - Utiliser les masses thermiques des bâtiments pour modérer les écarts de température;
 - Planter des arbustes et autres végétaux autour des immeubles pour réduire l'accumulation de chaleur et favoriser le verdissement des toits.
- Choisir des matériaux non nocifs à la qualité de l'air (émanations toxiques, humidité, etc.);
- Assurer une ventilation efficace et maximiser l'éclairage naturel;
- Planter des arbres feuillus pour qu'ils donnent de l'ombre l'été, qu'ils laissent passer la lumière l'hiver tout en coupant le vent;
- Recourir à des plans d'eau (fontaines, bassins) pour réduire la température de l'air extérieur autour des immeubles en utilisant des systèmes économes d'eau;
- Réduire considérablement le stationnement de surface;
- Prévoir une irrigation efficace du site.

¹ Même si les principes suivants font appel à des solutions d'aménagement liées au site et à l'interface du quartier, la mission du CHU soulève des enjeux globaux de développement durable. Un hôpital mère/enfant doit démontrer sa préoccupation pour la santé des générations actuelles et futures. Son réaménagement constitue une importante vitrine de nos valeurs de société. L'exemplarité du traitement architectural et paysager prend une proportion métropolitaine.

3.2 L'hôpital et son quartier

Le CHU s'inscrit dans un quartier où la présence des institutions universitaires constitue un atout à la qualité de vie. Cependant, l'interface entre l'hôpital et le cadre résidentiel est délicate compte tenu de la faible densité des îlots riverains au nord du site. Le caractère verdoyant du quartier constitue également un attrait important à préserver pour les résidents du secteur.

Un site perméable aux parcours locaux

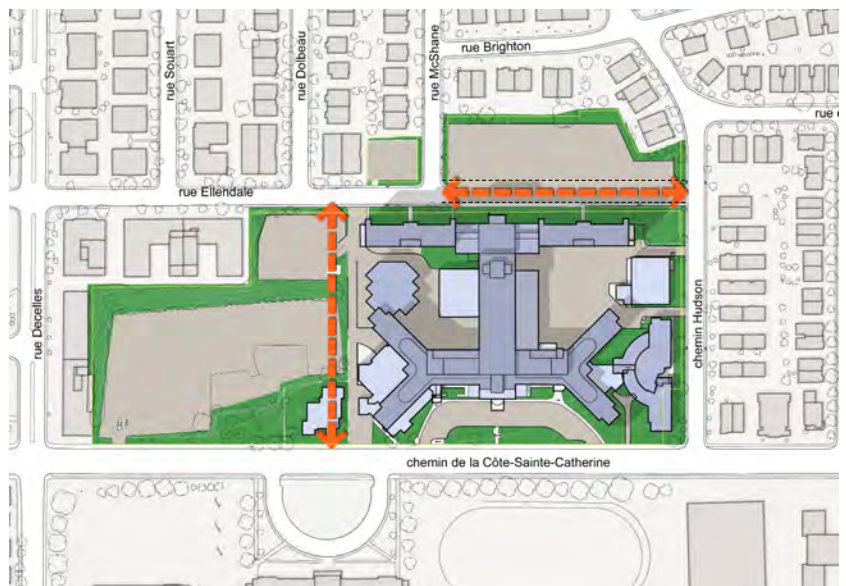
L'ouverture du site aux déplacements locaux favorise une intégration fluide à la trame urbaine, elle facilite les trajets quotidiens.

Principes:

- Désenclaver le site en aménageant des liens nord-sud et est-ouest avec les quartiers riverains;
- Offrir des parcours de qualité, confortables et sécuritaires dédiés aux piétons.

Critères:

- Créer un circuit de sentiers piétonniers favorisant la découverte du campus hospitalier, ses éléments écologiques et géomorphologiques;
- Établir un axe de circulation nord-sud incluant une promenade piétonnière et une allée pour les véhicules de services de l'hôpital;
- Poursuivre la rue Ellendale vers l'est comme voie urbaine bordée par les façades des pavillons du CHU.



La rue Ellendale, interface cruciale avec le quartier

Établir une relation positive entre l'institution et le quartier en redéfinissant le traitement du périmètre, particulièrement au nord par le prolongement de la rue Ellendale.

Principes:

- Requalifier le seuil de l'entrée secondaire des bâtiments auxiliaires dans l'axe de la rue Ellendale;
- Mettre en valeur la présence de la falaise et atténuer la transition d'échelle entre l'institution et les habitations voisines.

Critères:

- Dans le prolongement de la rue Ellendale, prévoir deux voies de circulation avec une allée de stationnement de courte durée et deux trottoirs (maintient du statut privé);
- Poursuivre la plantation d'arbres sur rue pour accentuer la continuité d'Ellendale et maintenir le cadre paysager de la rue;
- Formaliser le seuil des bâtiments auxiliaires (aile 9) par un traitement paysagé spécifique;
- Sur ce seuil, prévoir des aménagements favorisant l'appropriation (plantation, banc et poubelle);
- En vis-à-vis de l'existant, au nord d'Ellendale, aménager un seuil distinct mais de moindre importance pour la nouvelle construction;
- Établir les hauteurs pour les futurs bâtiments qui signalent une transition graduelle entre l'institution et le résidentiel.



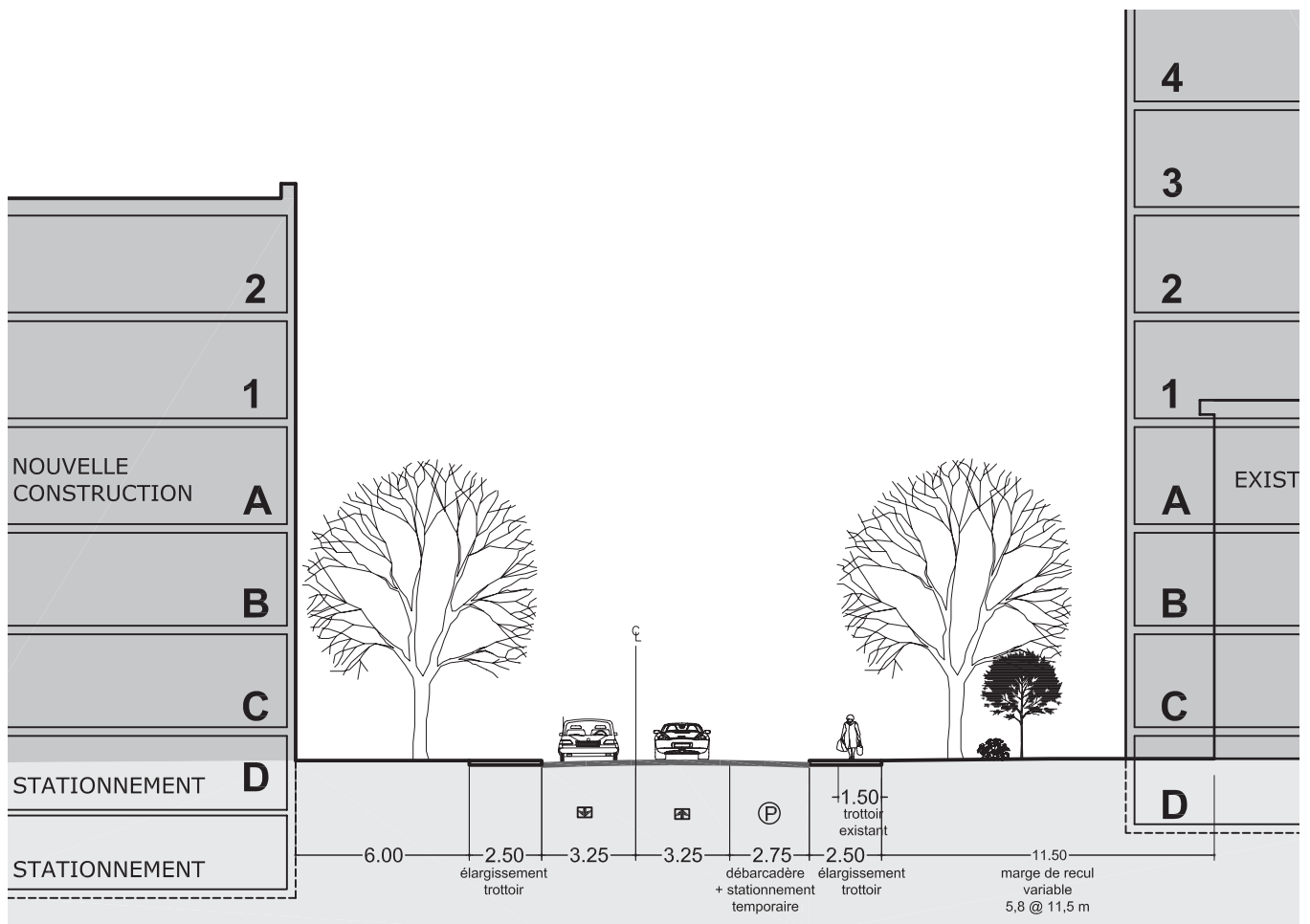
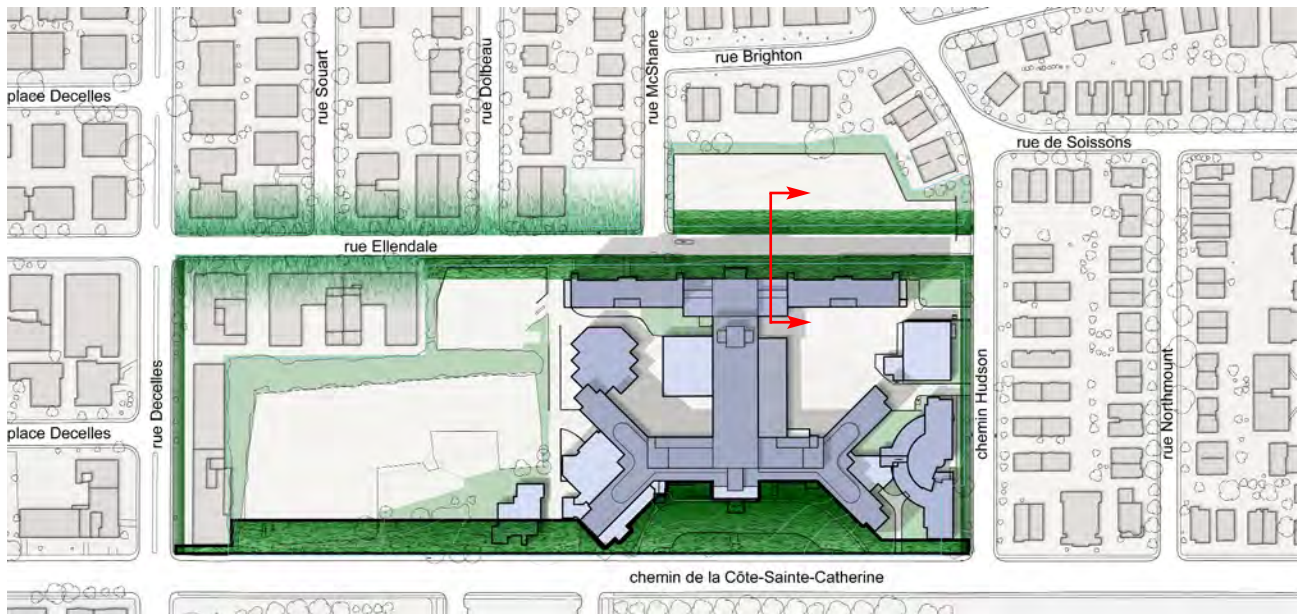
Rue McShane



Interface nord avec le quartier



Prédominance de l'hôpital dans le quartier



Piste d'intégration: le prolongement à l'est de la rue Ellendale